

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016

## Convocation du 10 octobre 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Corinne MOREL, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 00.

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 23 septembre 2016** qui n'amène aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 12

### **2-INTERVENTION EXTÉRIEUR**

Par un courrier du 13 septembre 2016, M. Lasseur a sollicité un temps de parole afin de présenter sa réflexion sur un projet de développement durable à Agris, inspiré du village d'Ayen en Corrèze ( <http://www.ledurableasonvillage.com/>).

### **3-C.D.C. «Modification statutaire »**

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet de la Charente a adopté un schéma départemental de coopération intercommunal prévoyant la fusion au 1er janvier 2017 des Communautés de communes de Bandiat-Tardoire et de Seuil Charente-Périgord.

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à un toilettage et une convergence des statuts des des deux communautés en vue de la fusion au 1er janvier 2017;

Considérant la nécessité de transférer les nouvelles compétences obligatoires au 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe et notamment :

- L'extension de la compétence relative au développement économique par la suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités et les actions de développement économique et l'inscription de deux nouvelles compétences : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires », « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »;
- L'inscription de la compétence relative à la « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » en compétence obligatoire :
- L'inscription d'une nouvelle compétence obligatoire : « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 11 voix POUR décide :

- Article 1 : des modifications des statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération;
- Article 2 : que cette modification statutaire entre en vigueur au 31 décembre 2016, avant fusion.

Arrivée de M. VILLETTE

### **4-AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT AU BOURG**

M. le Maire présente la fiche financière actualisée par Laurent Morelet, économiste de la construction. Le montant total de l'opération est de 167 192 € TTC, branchement compris.

En suivant, M. le Maire présente le plan de financement de cette opération.

<b>FINANCEMENT</b>		<b>€ TTC</b>
<b>Montant de l'opération (marché public)</b>	165 536	
Coût des branchements	1 656	
Aléas techniques et imprévus	8 108	
<b>Subventions</b>		<b>57 880</b>
FRIL (Région)		20 000
DETR (État)		30 000
Réserve parlementaire (sénat)		7 880
Département		0
<b>FCTVA (16,404%) sur 167192 K€</b>		<b>27 420</b>
<b>Emprunt</b>		<b>90 000</b>
	<b>175 300</b>	<b>175 300</b>

En suivant deux offres de prêt sont étudiées :

- Caisse des dépôts et consignations : 90 000 € sur 20 ans taux indexé sur le livret A plus 1% soit à ce jour 1,75% remboursement trimestriel 1 390,24 €;
- Caisse d'Épargne : 90 000 € sur 20 ans taux fixe à échéance constante 1,27%, remboursement trimestriel 1 276 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

- Approuve la fiche financière et le plan de financement de l'opération:
- Accepte l'offre de la Caisse d'Épargne énoncée ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR 11 CONTRE 1

### **5-PERSONNEL COMMUNAL « Primes de fin d'année »**

Pour information, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal qu'il renouvellera l'attribution des primes de fin d'année pour le personnel communal sur les bases et critères de 2015 soit :

- Prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), le coefficient de calcul est fixé à 1;
- Prime d'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (I.E.M.P.), le coefficient de calcul est fixé à 0,6.

Rappel des critères de modulation :

- Manière de servir individuelle et collective, qualité du travail, prorata au temps de présence effectif.
- De suspendre le versement de l'I.A.T. et de l'I.E.M.P. en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.
- Précise que ces indemnités fixées par la présente délibération sont effectuées au titre de la seule année 2016.

### **6-PRÉPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

- Le repas de Noël avec les enfants de l'école est fixé au vendredi 16 décembre 2016;
- La pose des guirlandes dans les rues par une équipe municipale est fixée au mercredi

30 novembre 2016;

- Le repas des conseillers avec les employés municipaux et leurs conjoints est organisé par Pascal Rivet;
- Les vœux à la population avec la traditionnelle galette sont fixés au dimanche 15 janvier 2017 à 16 heures.

## 7-LOCATION DES SALLES « Tarifs 2017 »

- **Salle polyvalente**

Après avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal décide des tarifs et des conditions ci-dessous pour la location de la salle en 2017:

Habitants commune	Hors commune
1 jour 90 euros	1 jour 170 euros
2 jours 130 euros	2 jours 215 euros
<b>POUR 12</b>	<b>POUR 9 CONTRE 3</b>

- ✓ Une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs;
- ✓ La vaisselle est louée au prix de 25 €;
- ✓ La location pour les associations hors commune est de 30 € (réunion seulement);
- ✓ Les associations de la commune bénéficient de la location gratuite de la salle pour quatre occupations inscrites dans le calendrier prévisionnel remis au plus tard le 31 décembre 2016, toute utilisation en dehors est payante.

- **Le refuge**

Les tarifs 2016 sont renouvelés pour 2017.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour 2017 ainsi: 8 €/jour/personne plus le coût de l'électricité utilisé. Un sous-compteur a été installé à cet effet.

- **Club house stade de foot**

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler les tarifs 2016 pour l'année 2017 :location 1 jour 60 €, location 2 jours 100 €.

## 8-REPAS DES AÎNÉS 2017

Après avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal décide de renouveler le repas des aînés. POUR 8 ABSTENTIONS 2 CONTRE 2  
La date est fixée au dimanche 9 avril 2017.

## 9-PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Aurélia Ripoché, adjointe aux affaires scolaires, porte à la connaissance du Conseil municipal que les statuts du SIVOS de 1992, modifié en 2009 aux termes trop laconiques ne sont plus adaptés. Différentes réunions ont eu lieu :

- Conseil syndical du SIVOS le 5 octobre 2016 : Le Président a proposé un projet de réforme des statuts qui doit servir de base de réflexions à chaque commune.
- Commission communale le 17 octobre 2016.: Il ressort de cette réunion que les membres de la commission souhaitent voir intégrer aux futurs statuts le personnel titulaire et les fluides. Suite à cette réunion, le projet de statut rectifié a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Après avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal suit l'avis de la commission et émet un avis favorable au projet de réforme des statuts présenté. POUR 12

## 10-DEVIS

- **Pose des guirlandes de Noël** : un devis LOCATOUMAT est présenté pour la location d'un camion nacelle de 213,50 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis LOCATOUMAT de 213,50 €.

POUR : 12

- **Secrétariat**: Durant le mois d'octobre les secrétaires ont été confrontées à un arrêt du système informatique (sauvegarde des données) durant une semaine. Afin d'éviter à l'avenir ce type de mésaventure le SDITEC propose de mettre en place une procédure qui nécessite l'achat d'un poste de travail (701,51 € TTC) et d'un serveur NAS pour sauvegarde (237,35 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis SDITEC d'un montant total de 938,86 €.

POUR : 12

- **École** : Un devis SARL PELOQUIN de 650 € est présenté pour l'achat d'une sono professionnelle, un ensemble amplifié avec console de mixage 2x80W. Ce matériel pourra servir lors des animations scolaires et manifestations communales.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis SARL PELOQUIN.

POUR : 11 ABSTENTION : 1

- **Assainissement** : Un devis SAUR est présenté pour des travaux de réhabilitation du poste de relevage du Pont d'Agris pour un montant de 16 017,60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis SAUR de 16 017,60 € TTC.

POUR : 12

## 8-INFORMATIONS

- **P.L.U.**: l'enquête publique se déroulera du mardi 15 novembre au 15 décembre 2016. Permanences du Commissaire enquêteur le 15 novembre, 30 novembre et 15 décembre de 9 heures à 12 heures. Informations à la population par le site Internet, en appui de la Feuille jaune et par des affiches dans les commerces et panneaux municipaux
- **C.D.C. « Centre de loisirs »**: Les responsables de l'Accueil de Loisirs ont visité nos locaux scolaires mi-octobre. Par un courriel daté du 27 octobre 2016 la C.D.C. confirme, son souhait d'implanter son Accueil de loisirs des mercredis en période scolaire sur notre commune à compter du 1er janvier 2017. Un modèle de convention est joint au courriel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour mettre à la disposition nos locaux scolaires à l'Accueil de loisirs communautaire. La convention sera travaillée en concertation avec la CDC et présentée, pour approbation, lors du prochain conseil municipal.

FAVORABLE : 12

- **AGENCE POSTALE COMMUNALE** : La préposée en concertation avec l'Animateur Réseau de LA POSTE constate que les rythmes de fréquentations du public se révèlent très faibles après 12 heures ainsi que le samedi. Elle propose d'envisager la mise en place de nouveaux horaires du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Les temps d'ouverture resteraient à 15 heures/semaine. M. le Maire prendra contact avec l'Animateur Réseau de LA POSTE afin que cette éventuelle modification des horaires d'ouverture soit effectuée de concert. Cela pourrait prendre effet à compter du 1er janvier 2017

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 à 20 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.